



ANAS COLONIES RIVESALTES
VACANCES D'ÉTÉ 2024
du 08 JUILLET au 22 JUILLET à partir de*
du 26 JUILLET au 09 AOÛT **322 €**
du 13 AOÛT au 27 AOÛT

* prix d'un séjour enfant +13 ans, bénéficiaire des aides du M.I., avec un OF inférieur à 1236 €

NOS SÉJOURS

COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS,
SÉJOURS À DOMINANTE SPORTIVE « À L'ASSAUT DE LA MONTAGNE »

- ❖ du 08 juillet au 22 juillet 2024
Retour du dossier avant le 01/07/2024
- ❖ du 26 juillet au 09 août 2024
Retour du dossier avant le 20/07/2024
- ❖ du 13 août au 27 août 2024
Retour du dossier avant le 08/08/2024

*3 sessions de 15 jours
70 places
par séjour !*

*Facilités
de paiement en
5X⁽¹⁾*

PRIX DU SÉJOUR 790 €*

En pension complète + toutes activités sportives ou nautiques (matériel fourni)
Ce prix ne comprend pas le transport*

Tarifs dégressifs pour les fratries ⁽¹⁾ !

(1) voir conditions en page 8

➤ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé dans le département des Pyrénées Orientales, à 10 km de Perpignan et à 15 km de Port Barcarès (bord de mer), le Centre de RIVESALTES allie le charme de la campagne entre mer et montagne.

Notre structure d'accueil collectif de mineurs présente une architecture modulaire. Trois ailes, réservées à l'hébergement des enfants et de l'équipe encadrante, sont reliées par un tunnel vitré jusqu'au bâtiment central. Ce bâtiment climatisé abrite le restaurant, le bureau de direction, les cuisines, l'infirmierie, deux salles d'activités dont l'une a vocation de bibliothèque et la seconde, dédiée aux arts plastiques.

Une belle terrasse ombragée permet de prendre les repas en extérieur. Une plaine arborée et recouverte de pelouse, pour la pratique et la découverte d'activités de plein air (grands jeux, sports collectifs etc...) La présence d'une jolie palmeraie, sur les deux hectares clos que compte la colonie, lui confère un caractère exotique.

La commune de Rivesaltes offre l'ensemble des commerces et des services nécessaires au bon fonctionnement du Centre. Le cœur de la ville est situé à moins de cinq minutes à pied.

➤ NOS SEJOURS

Nous proposons 3 séjours de quinze jours sur toute la saison estivale 2024 :

- Une première session (SR1) proposée du **08 juillet au 22 juillet 2024**
- Une deuxième session (SR2) proposée du **26 juillet au 09 août 2024**
- Une troisième session (SR3) proposée du **13 août au 27 août 2024**

Nous recevons jusqu'à 70 enfants par séjour, âgés entre 6 et 17 ans et venant de toute la France. Les enfants inscrits sur notre Colonie sont majoritairement des fils et filles de fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur et d'autres Ministères.

Nous sommes habilités à recevoir également des enfants en situation de handicap, pour le nombre de 2 ou 3 enfants par session.

Le Centre s'engage à faire son maximum afin que les enfants pratiquent toutes les activités proposées. Toutefois aucun risque ne sera pris et les renseignements inscrits sur la fiche de liaison sanitaire seront scrupuleusement respectés.

***Afin d'accueillir au mieux votre enfant porteur de handicap veuillez prendre attache avec Madame TAKELE Floriane responsable des colonies de l'ANAS au **02.21.08.02.98**, une fiche autonomie vous sera transmise par ses soins.**

➤ LES ACTIVITÉS

La colonie de vacances est une expérience irremplaçable de vie en collectivité, un lieu de socialisation, de solidarité, d'égalité, pour les enfants et adolescents de conditions sociales et d'horizons différents.

Nos séjours proposent une grande variété d'activités en pleine nature et bord de mer.

Les activités sont le support de notre action éducative, c'est un atout majeur d'animation dont les différents aspects ont pour but de favoriser la créativité, l'épanouissement, le plaisir et le bien-être.

1- Les activités de découverte sont destinées à l'expression des compétences de l'enfant.

Activités de pleine nature et bord de mer : baignade à Ste Marie la Mer, au Barcarès, au Lac de Villeneuve de la Raho.

2- Les activités socio-éducatives permettent à l'enfant de s'affirmer en tant qu'être social, demandeur de liens affectifs.

Décorations de soirées à thème : la Chine, les régions de France : Bretagne, Pays Basque, Provence, Languedoc Roussillon, et soirées catalanes.

Pâte à sel, pâte *Fimo*, bracelets brésiliens, cartes postales en sable, cadres photos, projet d'activité environnemental (tri sélectif, amélioration du cadre de vie par le fleurissement de la colonie...)

Spectacles enfants/animateurs.

3- Les activités socioculturelles soutiennent le développement de l'enfant, en lui donnant accès à une réalité qu'il affrontera à son rythme avec ses solutions.

- ✓ Fête de Port-Vendres le 14 juillet.
- ✓ Marché traditionnel de Rivesaltes
- ✓ Marché traditionnel de nuit au Barcarès
- ✓ Fête du *muscat et de l'abricot* de Rivesaltes
- ✓ Fête du « Babau » de Rivesaltes (légende médiévale et spectacle pyrotechnique)
- ✓ Sortie aux parcs Aqualand de Leucate (6 à 10 ans) et de St Cyprien (11 à 16 ans)

4- Les activités sportives sont encadrées et adaptées à chacun des enfants.

- ✓ Retrouvez l'ensemble de nos activités proposées dans ce dossier.

Nous nous sommes attachés à développer des activités de découverte en tenant compte de notre implantation privilégiée à proximité du bord de la Méditerranée et non loin des Massifs Pyrénéens.

Nos activités pleine nature, bord de mer, socio-éducatives et socio-culturelles ont été mises en place dans le respect de la législation en vigueur. Toutes les activités sportives sont adaptées au niveau et à l'âge de l'enfant ; cependant, les activités sportives telles que le « rafting », « canyoning » et « randonnée bivouac » (2 jours) sont réservées aux enfants de plus de 12 ans.

➤ **L'ENCADREMENT**

L'encadrement de la vie quotidienne et des activités est assuré par des animateurs et directeurs diplômés d'Etat.

Le Centre est agréé par Jeunesse et Sports.

Personnel Police : Directeur.trice, Directeur.trice adjoint.e (chargé du pédagogique), MNS, BEESAN ou BNSSA, Assistante sanitaire titulaire du PSC1, PSE1 et 2.

Personnel technique : Commis de cuisine, Agents polyvalents.

Personnel pédagogique : Animateurs.

Le Centre dispose d'un hébergement avec une capacité de 70 couchages. Les enfants sont logés en chambres de quatre lits comprenant douches et sanitaires.

L'ANAS (Association Nationale d'Action Sociale du Ministère de l'intérieur) a pour objectif d'offrir à ces enfants des vacances alliant découvertes et activités, partage et convivialité.

La vocation principale de l'Anas Colonies est de donner la possibilité à tous les enfants, âgés entre 6 et 17 ans, de partir en séjour quel que soient leurs origines sociales et géographiques, leurs capacités physiques ou mentales dans une visée éducative de socialisation et d'intégration.

➤ LE TRANSPORT

Les voyages en groupes se font en train via la SNCF. Les accompagnateurs-animateurs se rendent en gare le jour départ, munis des billets de transports pour tous.

Les enfants doivent prévoir un pique-nique (fonction des horaires de train) et de l'eau pour ce « voyage-départ ».

❖ VOYAGES SNCF :

Au départ de PARIS	150 € forfait aller/retour (tout âge)
Au départ de TOULOUSE	80 € forfait aller/retour pour les enfants de -12 ans 100 € forfait aller/retour pour les enfants de 12 ans et +
Au départ de LILLE	120 € forfait aller/retour pour les enfants de -12 ans 140 € forfait aller/retour pour les enfants de 12 ans et +
Sans transport : Les parents peuvent accompagner et/ou récupérer leur.s enfant.s directement sur le CENTRE ANAS de RIVESALTES ; Nous les y accueillerons le 1 ^{er} jour du séjour entre 14h et 17h puis entre 14h00 et 17h00 le jour du départ.	

➤ LA VIE QUOTIDIENNE

À l'arrivée des enfants, la Direction présente l'équipe d'animation, les activités du séjour, les règles de vie à respecter. Les « groupes d'enfants » sont constitués par tranches d'âge (8 enfants maximum pour 1 animateur) et ce premier jour permet de faire connaissance avec les animateurs.

Encourager le respect de l'autre et l'acceptation de ses différences :

- ✓ Rappel de la « Charte de bonne conduite » signée par l'ensemble des enfants
- ✓ Durant les temps de repas, les enfants seront sensibilisés au savoir vivre de la collectivité dans laquelle ils sont accueillis.

Développer l'esprit citoyen et collaboratif :

- ✓ Rangement et nettoyage des chambres en équipe
- ✓ Organisation de jeux de connaissances, de jeux collectifs et de jeux de coopération
- ✓ Séquence de formation secourisme (Prévenir, Sécuriser, Secourir) avec des durées adaptées

- ✓ Simulation par des mises en scènes sur différentes thématiques (brûlures, hémorragies, perte de conscience, vidéos).

Respecter le rythme biologique de l'enfant :

- ✓ Planning élaboré par les animateurs
- ✓ Réveil échelonné de 8h à 8h30
- ✓ Veillée adaptée à chaque tranche d'âge (horaires différents selon le groupe ados et pré-ados).

Rendre l'enfant autonome, auteur et acteur de ses vacances :

- ✓ Boîte à idées, dans le but de proposer des activités souhaitées par les enfants
- ✓ Rangement des chambres au quotidien (concours « les balais d'or »)
- ✓ Pour les plus jeunes : grande surveillance quant à l'hygiène (jeu du « bonhomme en mousse »)
- ✓ Le Centre dispose d'un tri sélectif.

❖ JOURNÉE TYPE :

08H00 / 08H45	Petit déjeuner et toilette
08H45 / 09H00	Rangement des chambres / météo des chambres
09H00	Départ en activités
12H00 / 13H30	Pique-niques
14h00	Départ en activités
17H00	Retour d'activité / Douche / Téléphone
19H30 / 20H30	Repas
20H30 / 20H45	Temps calme
20H45	Veillée
21H30 / 22H30	Coucher
08H00 / 08H45	Petit déjeuner et toilette

❖ LES REPAS :

Le repas est pris sur place et confectionné par un cuisinier dans nos cuisines. Il est servi en salle par les animateurs.

Les animateurs sont à table avec les enfants qui aident au service. Les animateurs s'assurent de la bonne hydratation des enfants, et du respect des régimes alimentaires indiqués.

Les repas sont équilibrés et correspondent aux besoins alimentaires des enfants.

❖ HYGIENE :

La mixité dans les chambres et dans les couloirs est interdite. Avant de partir en activité, les animateurs vérifieront que les chambres sont correctement rangées et les lits faits.

Les animateurs s'assureront que les enfants prennent la douche tous les soirs, se lavent les mains et les dents régulièrement et changent de vêtements tous les jours.

Pour les activités extérieures, une tenue vestimentaire devra être adaptée aux activités et aux conditions climatiques. Les animateurs veilleront à ce que les enfants soient en possession de crème solaire.

❖ TELEPHONE, CONTACTS & ARGENT DE POCHE :

Les téléphones portables sont interdits sur le Centre. Ceux-ci seront soustraits aux enfants qui en seraient détenteurs et seront conservés sous clés dans le bureau de la Direction le temps du séjour. Les téléphones seront restitués le jour du départ. Des horaires sont prévus pour que les enfants puissent téléphoner régulièrement à leurs familles.

Afin de maintenir un contact permanent avec les parents, 2 veillées seront organisées pour que les enfants écrivent à leur famille. Les éventuels courriers destinés aux enfants seront distribués après le déjeuner.

Le blog « ondonedesnouvelles.com », alimenté chaque jour avec photos des activités et descriptif de la journée, permet aux parents de prendre des nouvelles quotidiennes de leur.s enfant.s.

Vous avez la possibilité de laisser de l'argent de poche à votre enfant le temps de son séjour. **Merci d'utiliser une enveloppe distincte au nom et prénom de l'enfant, et de considérer la somme de 30 € maximum.** Il sera demandé à l'animateur référent d'établir une feuille d'économat avec les justificatifs d'achats.

❖ OBJETS DE VALEUR :

L'ANAS déconseille vivement la présence d'appareils électroniques (Lecteur CD, jeux, MP3, iPad etc...), d'objets précieux ou de bijoux. Nous déclinons toute responsabilité quant à la disparition ou détérioration desdits objets.

❖ OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

Il est demandé aux animateurs et animatrices de tout mettre en œuvre pour faire passer d'agréables vacances aux enfants ; En parallèle de quoi ils sont tenus de respecter le projet de la Direction et de veiller à transmettre nos valeurs que sont la solidarité, la fraternité, le respect de l'environnement, le respect des autres et la politesse.

Les consignes et mesures de sécurité seront respectées ; Une attention particulière sera apportée sur les besoins essentiels des enfants (rythme biologique et hygiène).

Les animateurs veilleront à l'intégrité morale et affective des enfants et resteront à l'écoute.

➤ SANTÉ

La fiche sanitaire de liaison est obligatoire. Les parents s'engagent à signaler à l'ANAS tout problème de santé ou particularité (notamment régimes alimentaires particuliers, allergies sévères, diabète, énurésie...) pouvant entraîner des risques ou des difficultés pour leur enfant. Dans le cas contraire, leur responsabilité serait entière si son état de santé venait soit à s'aggraver, soit à troubler le déroulement normal du séjour.

Afin d'éviter tout désordre alimentaire et problème de discipline, nous vous demandons **de ne pas envoyer de colis alimentaires à votre enfant.**

Les certificats médicaux sont demandés afin de confirmer que la pratique des activités physiques et sportives prévues lors du séjour n'est pas contre indiquée au regard de l'état de santé de votre enfant.

En cas de maladie ou de blessure lors du séjour, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques ainsi que tous frais annexes seront avancés et vous recevrez par courrier, une facture accompagnée d'une photocopie de l'ordonnance pour le règlement. Dès réception du règlement, l'original du dossier vous sera transmis pour remboursement par votre CPAM et la mutuelle.

Le responsable légal certifie que l'enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile et ou une assurance extra-scolaire.

➤ DISCIPLINE

Les participants doivent accepter de se soumettre aux règles élémentaires de discipline qu'impose la vie en groupe et adopter un comportement correct en toutes circonstances.

Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbal, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue..., détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposera alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisés par l'ANAS.

Les fautes entraînant une exclusion définitive impliquent la prise en charge et l'organisation par les parents du rapatriement de l'enfant ou l'adolescent du Centre de vacances jusqu'à son domicile.

➤ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant du séjour sera réglé **IMPERATIVEMENT** avant le départ en colonie, par chèques postaux ou bancaires ou par chèques vacances (attention à la date limite de validité).

Vous avez la possibilité de régler votre séjour en 5 fois (avec un minimum de 150 € par versement).

Un premier règlement minimum de 150 € est demandé lors votre réservation (arrhes).

Toute réservation non soldée avant l'arrivée de l'enfant entraînera l'annulation du séjour. Dans l'hypothèse d'une annulation d'inscription, les arrhes resteront acquises par l'ANAS.

Les séjours ne seront pas remboursés pour les motifs suivants : Renvoi pour non-respect du règlement intérieur et départ volontaire anticipé.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »
SOUHAITE AUX ENFANTS UN TRÈS BON SÉJOUR !**

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous transmets le dossier d'inscription nécessaire aux séjours d'été 2024 de notre colonie de vacances « COULEUR SUD » sur Rivesaltes, ainsi que les documents listés ci-dessous à joindre impérativement à votre demande.

- la DEMANDE D'INSCRIPTION au séjour (+ photo récente), et CHOIX DU TRANSPORT p.10
- la FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS p.11
- l' AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE à compléter si nécessaire p.12
- l' AUTORISATION DE TRANSPORT si voyageur p.13
- l' AUTORISATION DE PRATIQUE SPORTIVE p.14
- la FICHE SANITAIRE de liaison remplie et signée (+ photo récente) p.15 & 16
- l' ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE p.17
- « AUTORISATIONS » signées p.18
- « CHARTE DE BONNE CONDUITE » signée p.19 & 20
- Certificat médical, de moins d'un an, attestant :
 - ❖ « que l'état de santé de l'enfant est compatible à la vie en collectivité et que l'enfant est apte à la pratique des activités sportives proposées »
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour, libellé au nom de l'enfant
- Photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie sur laquelle l'enfant apparaît comme « ayant-droit » (ne pas envoyer la photocopie de la carte vitale) + photocopie de votre carte mutuelle
- Une photocopie de votre Attestation d'assurance responsabilité civile Obligatoire

- Versement de 150 € par enfant émis à l'ordre de l' ANAS COLONIES
Les arrhes sont à verser obligatoirement lors de l'envoi du dossier d'inscription (chèques vacances acceptés), possibilité d'établir un chèque global si plusieurs enfants sont à inscrire.

- LE TROUSSEAU p.21
- LES AIDES FINANCIÈRES 2024 (M.I, SRIAS OCC., ANAS) p.22 à 24

FACILITÉS DE PAIEMENT : RÉGLEZ EN CINQ FOIS !

L'ensemble des chèques doit nous être remis lors de l'inscription ;

Ils seront échelonnés par nos soins, différés en fin de mois. Chaque règlement doit être au minimum de 150 €.

PROFITEZ DE NOS TARIFS DÉGRESSIFS : POUR LES FRATRIES

Des tarifs préférentiels vous sont proposés pour l'inscription de plusieurs enfants sur un même séjour ;

Vous pouvez en bénéficier en tant qu'ADHÉRENT de notre Association.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ENREGISTRÉS

Merci de retourner votre dossier d'inscription complet
(+ pièces à joindre + arrhes) à :

L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »
25 rue du port goret
22410 TREVENEUC

Une confirmation d'inscription **par mail** vous parviendra à réception du dossier.

Nous vous rappelons que le prix du séjour ne comprend pas le voyage organisé en train. Après signature du présent dossier, nous réservons les places demandées auprès du fournisseur SNCF. Les informations de voyage communiquées seront donc considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Des convoys au départ des gares de Paris-Montparnasse, Lyon, Toulouse et Lille sont organisés en train, puis en bus ou navette jusqu'à la colonie.

Les parents peuvent également amener ou venir rechercher leur enfant directement sur le Centre, en respectant les horaires communiqués.

Colonie COULEUR SUD
Centre ANAS « Rivesaltes » - Rue des Yvelines - 66 600 RIVESALTES

Pendant toute la durée du séjour, un BLOG sera régulièrement mis à jour et pourra être consulté par les familles.

Les directeurs, directrices et leurs adjoints seront joignables pour toute urgence le temps du séjour de votre enfant.

À bientôt sur nos Centres !

Le Président national
Yves LEFEBVRE

DEMANDE D'INSCRIPTION 2024

*Cocher les cases

<input type="checkbox"/> du 08/07 au 22/07/2024	15 jrs	790 €
---	--------	-------

RETOUR DU DOSSIER AVANT LE 01/07

<input type="checkbox"/> du 26/07 au 09/08/2024	15 jrs	790 €
---	--------	-------

RETOUR DU DOSSIER AVANT LE 20/07

<input type="checkbox"/> du 13/08 au 27/08/2024	15 jrs	790 €
---	--------	-------

RETOUR DU DOSSIER AVANT LE 08/08



L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Âge

IMPORTANT : Personne chargée d'accueillir l'enfant à l'issue de son séjour en gare ou au Centre :

NOM & PRÉNOM

TEL :

(Fournir l'autorisation de prise en charge complétée)

AVEC TRANSPORT VOYAGE EN TRAIN SNCF *Prévoir coût du transport

- Je charge l'organisation d'assurer le transport de mon enfant.

Point de rassemblement à la gare de PARIS-Montparnasse - Repas à fournir par les parents pendant le trajet.

Au départ de PARIS	150 € forfait aller/retour (tout âge)
Au départ de TOULOUSE	80 € forfait aller/retour pour les enfants de -12 ans 100 € forfait aller/retour pour les enfants de 12 ans et +
Au départ de LILLE	120 € forfait aller/retour pour les enfants de -12 ans 140 € forfait aller/retour pour les enfants de 12 ans et +

SANS TRANSPORT

- J'assure le transport de mon enfant au Centre ANAS de Rivesaltes

A l'aller / heure d'arrivée (à partir de 14h00) :h.....

et/ou

Au retour / heure de départ (à partir de 13h30) :h.....

Les informations de voyage communiquées seront considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

NOM & PRÉNOM de L'ENFANT :

Le domicile et le téléphone du responsable sont obligatoires et fiables durant toute la durée du séjour

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ :

ADRESSE : ...

...

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONES

FIXE FAMILLE :

TRAVAIL PERE :  PORTABLE :

TRAVAIL MERE :  PORTABLE :

ADRESSES EMAIL DES PARENTS

PERE : @

MERE : @

REPRESENTANT LEGAL : @

VOUS ÊTES PERSONNEL POLICE :

Numéro de MATRICULE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Êtes-vous adhérent à l'ANAS : OUI NON

VOUS ÊTES PERSONNEL PRÉFECTURE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Êtes-vous adhérent à l'ANAS : OUI (n° matricule) : NON

VOUS ÊTES « EXTERIEUR » :

Merci de bien vouloir indiquer votre PROFESSION :

Êtes-vous membre bienfaiteur de l'ANAS : OUI (n° adhérent) : NON

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter si le responsable légal n'est pas présent lors de la prise en charge de l'enfant à l'issue du séjour.

Je soussigné(e),

Représentant légal de l'enfant / des enfants :

NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
.....
.....
.....
.....

Inscrit(s) sur le séjour du ou

de la colonie ANAS « COULEUR SUD » à RIVESALTES, autorise

M. ou Mme

Tèl. : Lien de parenté :

à prendre en charge, en mes lieux et place, mon (ou mes) enfant(s) à l'issue de son (leur) séjour en colonie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION POUR TRANSPORT DE MINEUR

À compléter pour les enfants en convoyage SNCF

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (nom, prénom)

.....

demeurant.....

autorise mon enfant (nom, prénom)

.....

né(e) le

dont je suis : le Père / la Mère / le tuteur légal

à effectuer les trajets nécessaires :

le 08/07/2024 et le 22/07/2024

le 26/07/2024 et le 09/08/2024

Le 13/08/2024 et le 27/08/2024

Validité pour le « voyage ALLER » EI le « voyage RETOUR »
(rayer la mention si inutile)

Je demeure joignable :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. professionnel :

e-mail :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION DE PRATIQUE SPORTIVE

Je soussigné(e), M. Mme

Représentant légal de l'enfant : Nom Prénom

L'autorise à pratiquer les activités suivantes dans le cadre de la législation en vigueur :

(Activités adaptées au niveau et à l'âge des enfants)

RAFTING (1* et 2 *).....	OUI	NON
CANYONING ou HYDROSPEED (1*)	OUI	NON
BAIGNADE MER (surveillée)	OUI	NON
RANDONNEE PEDESTRE (Découverte ½ journée ou journée)	OUI	NON
RANDONNEEE BIVOUAC - 2 jours (2*).....	OUI	NON
DECOUVERTE DE LA REGION EN VTT (Découverte ½ journée ou journée).....	OUI	NON
PADDLE	OUI	NON
KARTING	OUI	NON
CHASSE AUX TRESORS & PARCOURS SPORTIF LUDIQUE.....	OUI	NON
PARC AQUATIQUE	OUI	NON
SORTIE BATEAU EN ZODIAC	OUI	NON
RESERVE AFRICAINE (PARC ZOOLOGIQUE) (4*)	OUI	NON

(1*) Activité réservée aux enfants de 12 ans et + (savoir nager et s'immerger)

(2*) Activité réservée aux enfants de 12 ans et + (avec chaussures de randonnée obligatoire)

(3*) Activité réservée aux enfants de 10 ans et +

(4*) Activité réservée aux enfants de 6 ans et +

JE DECLARE QU'AUCUN PROBLEME DE SANTE N'INTERDIT LA PRATIQUE DE L'UN DE CES SPORTS. JE JOINS A CET EFFET UN CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT L'APTITUDE DE L'ENFANT, AINSI QU'UN TEST D'AISSANCE AQUATIQUE OBLIGATOIRE DELIVRE PAR UN MAITRE NAGEUR SAUVEUTEUR OU BNSSA EN PISCINE

À

Le

Signature :

L'ENSEMBLE DES ACTIVITES EST ENCADRÉ PAR DES PERSONNELS DE COMPETENCE RECONNUE ;
LE CENTRE BÉNÉFICIE D'UN NUMERO D'AGRÉMENT DÉLIVRÉ PAR LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

FICHE SANITAIRE



Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en 2023. Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

PHOTO RÉCENTE
À COLLER

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE	RHÉSUS SANGUIN

Accueil en COLONIE DE VACANCES Dates du séjour : / / ou / /

Adresse : ANAS RIVESALTES – RUE DES YVELINES – 66 600 RIVESALTES

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	o ui	n o n	Dernier rappel	Vaccins recommandés	o ui	n o n	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite ou DT polio ou Tétracoq B.C.G.				Coqueluche Autres (<i>préciser</i>)			

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : médicaments oui non asthme oui non
 alimentaires oui non autres oui non

En cas de régime sanitaire et non religieux, veuillez nous fournir le PAI de votre enfant

.....
 PRECISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

.....
 Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

III - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : travail : portable :

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

À
 Le

Signature : *précédée de la mention lu et approuvé*

OBSERVATIONS :

ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE

Durant son séjour de vacances, votre enfant pourra pratiquer un ou plusieurs sports nautiques.
Pour participer à cette activité, votre enfant doit préalablement réussir le test suivant.

Le document atteste de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le test peut être réalisé avec une brassière de sécurité. Ce test s'effectue en piscine (un rendez-vous est souvent nécessaire). Vous pourrez faire remplir à un-e maître-nageur-se l'attestation ci-dessous. Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques.

Piscine où s'est déroulé le test :	
Maitre-nageur ayant procédé au test :	Titulaire du diplôme n° :

certifie que

Nom de famille :	Prénom :
Date de naissance :	

a satisfait au test d'aisance aquatique, tel défini par l'arrêté du 25 avril 2012 – art.3

Date, signature et cachet obligatoire :

AUTORISATIONS

RESPONSABILITE CIVILE

✓ Je certifie que mon enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile, ou une assurance extra-scolaire.

✓ Je renseigne le numéro de contratet joins l' attestation

* * *

ACTIVITES

✓ Je suis informé(e) que certaines activités proposées au centre sont classées à risque.

* * *

URGENCES MEDICALES

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

Autorise les responsables de la colonie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales). Le représentant légal est prévenu d'office.

* * *

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

Autorise

N'autorise pas

(rayer la mention inutile)

... les adultes professionnels de la colonie « couleur sud » à utiliser les photographies et/ou vidéos de votre enfant prises au cours des activités pour les besoins de communication de l'association ANAS.

* * *

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant....., reconnais avoir pris connaissance du document « Charte de bonne conduite » et en accepte l'intégralité.

* * *

CONDITIONS GENERALES

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du document « informations aux parents - conditions générales de séjour » et en accepte l'intégralité.

Pour l'ensemble des « autorisations » ci-dessus soumises : **BON POUR ACCEPTATION**

À

Le

Signature :

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

POUR GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DES SÉJOURS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ VIVRE-ENSEMBLE !

Nous mettons tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que les comportements des uns ne nuisent pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

❖ REGLES DE VIE ET DE SECURITE

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour.

Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers libres, l'utilisation raisonnée du portable ...

Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités.

Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.

❖ RESPECT DES AUTRES

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers.

Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.

Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres/tentes la nuit.

❖ RESPECT DES HEBERGEMENTS ET DU MATERIEL

Je m'engage à respecter les hébergements (hôtels, auberges de jeunesse, campings...) : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier...

Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

❖ IMPLICATION DANS LA VIE DU SEJOUR

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, à la préparation des repas, à la vaisselle, au montage et démontage du camp ...

❖ CIGARETTE & CIGARETTE ELECTRONIQUE

Si j'ai 13 ans ou moins, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai 14 ans ou plus :

- si je suis non-fumeur, je m'engage à le rester
- si je suis fumeur, je m'engage à :
 - me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour,
 - respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder,
 - ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non-fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

❖ DROGUE & ALCOOL

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

❖ RESEAUX SOCIAUX

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés ; devant la complexité de ces droits et notamment « les droits à l'image », nous demandons à chacun de ne partager ni diffuser aucun contenu, pour respect des autres et de soi-même.

Je m'engage à ne pas diffuser ni partager aucun contenu durant mon séjour vacances.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Date :/...../.....

Nom et Prénom du jeune

.....

Signature

Date :/...../.....

Nom et Prénom du responsable légal

.....

Signature

LE TROUSSEAU

Trousseau à fournir : marqué au nom et prénom de l'enfant à l'aide d'une étiquette en tissu cousue sur chaque vêtement ou écrit sur l'étiquette. Le linge sera lavé pendant le séjour.

UN TRAITEMENT ANTI POUX EST DEMANDE POUR TOUS LES ENFANTS PARTICIPANTS AVANT LE DEPART DU SEJOUR !

DANS LA VALISE :	TROUSSEAU	JOUR DE L'ARRIVEE :	JOUR DU DEPART :
	1 gourde individuelle & réutilisable		
	1 lotion anti poux préventif supplémentaire		
	1 paire de chaussure de randonnée (obligatoire)		
	1 paire de vieilles chaussures de sport		
	1 paire de basket		
	1 paire de botte caoutchouc (équitation/spéléologie, pour les - de 13 ans)		
	1 paire de tong/chausson		
	1 paire de sandalettes ouvertes		
	10 T-shirts		
	8 shorts (dont 1 adapté à la pratique du VTT)		
	3 pantalons (dont 1 jogging)		
	1 blouson léger/gilet		
	2 sweats (dont 1 type polaire)		
	1 k-way/vêtement de pluie		
	10 slips ou culottes		
	8 paires de chaussettes (dont 1 adaptée randonnée)		
	2 pyjamas ou chemises de nuit		
	2 maillots de bain (dont 1 spécifique piscine : pas de short)		
	2 serviettes de plage		
	2 serviettes de toilette		
	2 gants de toilette		
	1 trousse de toilette (dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux, gel douche, shampoing, shampoing anti-poux préventif, etc)		
	1 crème solaire indice 50 obligatoire		
	1 casquette		
	1 paire de lunettes de soleil (protection 3 conseillée)		
	Mouchoirs en papiers		
	Protections hygiéniques si nécessaire		
	1 sac à dos		
Nécessaire courrier (enveloppes pré-adressées, pré-timbrées, papier à lettres)			

A PLACER DANS LA VALISE :

- L'argent de poche (dans une enveloppe au nom de l'enfant), montant maxi 30 euros.
- Les prescriptions médicales de dernières minutes et les médicaments des traitements en cours avec l'ordonnance prescrite par le médecin

A EVITER : les vêtements neufs, délicats ou chers, voire « de marque ».

La direction de la Colonie Anas Rivesaltes décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements ou objet de valeur.

LES AIDES FINANCIÈRES M.I 2024

❖ LES AIDES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministère de l'Intérieur propose une subvention réservée aux Agents du M.I qui permettra au fonctionnaire de police une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon le quotient familial*, et cumulable à hauteur de 45 jours par an.

Cette attribution est subordonnée à la présentation des documents à fournir et fera l'objet d'un calcul des montants par nos services.

➤ Vous êtes éligible (agent du Ministère de l'Intérieur) et souhaitez faire une demande d'aide M.I :

SR1
08/07/2024 – 22/07/2024

SR2
26/07/2024 – 09/08/2024

SR3
13/08/2024 – 27/08/2024

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nom du parent :

Service d'affectation :

Adresse du service :

Code postal :

Ville :

Votre téléphone :/...../...../...../.....

Votre email :@.....

FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, (couple non marié ou non pacsé) fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.

Rappel du calcul du quotient familial* MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (RFR = revenu fiscal de référence) :
$$\text{RFR 1} + \text{RFR 2} / (\text{nombre de parts fiscales} \times 12)$$

Quotient familial	Taux journaliers en colonie	
	enfant de - 13 ans	enfant de 13 à 18 ans
inférieure ou égale à 620 €	24,46 €	31,17 €
621 € à 780 €	22,12 €	31,17 €
781 € à 1236 €	20,56 €	31,17 €
1237 € à 1608€	11,07 €	16,80 €

LES AIDES FINANCIÈRES SRIAS 2024

❖ LES AIDES DE LA SRIAS OCCITANIE

Selon de futurs accords de convention 2024 avec la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale en Occitanie, une subvention réservée aux Agents de l'État permettra aux parents domiciliés sur la région Occitanie, une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon le quotient familial*.

Ces aides seront allouées dans la limite du budget voté et des places réservées pour la SRIAS. les personnes déjà bénéficiaires des ces aides sur nos colonies en 2022 et 2023 ne seront pas de prioritaires.

Cette attribution n'est pas systématique et fera l'objet d'un accord de validation en amont, par le Président de la SRIAS Occitanie et nos services.

➤ Vous êtes éligible (**agent de l'État domicilié en Occitanie**) et souhaitez faire une demande d'aide SRIAS :

SR1

08/07/2024 – 22/07/2024

SR2

26/07/2024 – 09/08/2024

SR3

13/08/2024 – 27/08/2024

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nom du parent :

Service d'affectation :

Adresse du service :

Code postal :

Ville :

Votre téléphone :/...../...../...../.....

Votre email :@.....

FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.

Rappel du calcul du quotient familial* SRIAS (RFR = revenu fiscal de référence) :
$$\text{RFR 1} + \text{RFR 2} / \text{nombre de parts fiscales (+1 si handicap)}$$

AIDES SRIAS en 2023 * <i>selon signature de convention</i>	AIDES DEDUCTIBLES :	Soit, un tarif SEJOUR :
SRIAS QF.1 > ou = 7 200 €	562 €	188 €
SRIAS QF.2 > 7 200 € et 12 500 € <	450 €	300 €
SRIAS QF.3 > 12 500 € et 18 000 € <	300 €	450 €
SRIAS QF.4 > 18 000 €	150 €	600 €

LES AIDES FINANCIÈRES ANAS 2024

*Tarifs dégressifs
pour les fratries !*

❖ LES TARIFS DÉGRESSIFS « FRATRIES » DE L'ANAS

Nous sommes heureux de pouvoir vous faire bénéficier de tarifs dégressifs pour l'inscription de plusieurs enfants d'une même famille au sein de nos séjours Colonie de vacances !

L'ANAS propose cet avantage financier à **tous ses adhérents**. Cette attribution vous permet d'accéder à nos colonies de vacances à des prix très attractifs.

Nous apportons la précision importante que ces aides demeurent possibles de par la bonne santé financière de notre Association ; Nous œuvrons à but non lucratif et continuons de mener nos multiples actions sociales pour vous soutenir.

➤ Vous êtes membre adhérent de notre Association :

Merci d'indiquer votre n° adhérent ou n° matricule svp

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

➤ Vous souhaitez devenir membre adhérent de notre Association, demandez votre formulaire d'adhésion sur contact@anas.asso.fr ou sur www.anas.asso.fr

Vous avez la possibilité d'adhérer à l' ANAS pour une cotisation annuelle de :

- ✓ 88 € pour les Agents du Ministère de l'Intérieur (formulaire « Membre Actif »)
- ✓ 160 € pour les non-fonctionnaires de Police (formulaire « membre Bienfaiteur »)

Association loi 1901 déclarée d'intérêt général : « l'ensemble des versements effectués ouvre droit à une **réduction d'impôt égale à 66 %** dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques, et une réduction d'impôt sur le revenu des sociétés égale à **5 pour mille du chiffre d'affaires** pour les entreprises »

NOMBRE D'ENFANT INSCRIT	TARIF SEJOUR ANAS Par enfant et par séjour	AIDE SRIAS Occitanie Cumulable comme suit	AIDES M.I. cumulables
Inscription de 1 enfant	790 €	Tarif séjour SRIAS	selon votre quotient familial
Inscription de 2 enfants	632 € (soit - 20 % du tarif de base)	Tarif séjour SRIAS - 20%	
Inscription de 3 enfants	553 € (soit - 30 % du tarif de base)	Tarif séjour SRIAS - 30%	
Inscription de 4 enfants	434.50 € (soit - 45 % du tarif de base)	Tarif séjour SRIAS - 45%	

*Paiement du séjour
en 5 fois !*

❖ LES FACILITÉS DE PAIEMENT DE L'ANAS

Nous renouvelons les facilités de paiement en 5 fois, déjà mises en place pour nos Colonies de vacances ! Vos règlements d'arrhes sont attendus lors de l'envoi de votre dossier d'inscription, une confirmation email vous est envoyée, vous indiquant le solde de votre séjour (calcul des aides éventuelles déduites).

Nous vous proposons alors de nous faire parvenir au maximum 5 règlements par chèque (chacun d'un montant minimum de 150 €), venant solder le séjour de votre enfant. Ces chèques seront échelonnés par nos soins, à l'échéance du mois de FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI et JUIN 2024.